

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 93 (1995)

Heft: 12

Artikel: Cet enfant est le vôtre mais dites-lui qu'il ne l'est pas

Autor: Gilliéron, Patricia

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-951233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

taille, car il est peut-être la seule chose lui appartenant en propre. Alors qu'elle n'a pas encore fait le choix d'une profession, qu'elle n'est pas encore entrée dans la vie des adultes, elle se trouve face à la réalité du bébé qui va naître. Elle devra dès lors faire un choix difficile. La souffrance de ces mères mineures se situe au niveau de leur ambivalence, entre terminer leur enfance, c'est-à-dire vivre leur jeunesse et se «sacrifier pour leur enfant». Elles sont encore des enfants elles-mêmes et la société leur demande de faire un choix d'adulte.

Personne ne peut mesurer ou imaginer la souffrance de la femme qui a attendu un enfant, l'a mis au monde et qui doit ensuite choisir de s'en séparer.

Le moins mauvais choix

Sans entrer dans les raisons pour lesquelles elle est enceinte, l'observateur extérieur prend conscience que la décision de la mère de se séparer de son enfant est presque toujours le choix de la moins mauvaise solution, avec la notion de «garder» et de «perdre». Elle perd son enfant, pour garder le père. Elle perd sa famille, qui la renie, pour garder son enfant. Elle perd le père de l'enfant pour garder sa famille. Quand elle est étrangère, c'est parfois pour garder la vie elle-même qu'elle perd son enfant, hors de son pays. Son choix est de perdre son pays pour vivre chez nous avec son enfant, ou de perdre son enfant ici, pour garder sa famille et son pays (où elle serait terriblement pénalisée si elle revenait avec un enfant sans être mariée selon les coutumes locales). Il arrive, rarement il est vrai, que l'assistant social soit en contact avec la jeune femme déjà pendant sa grossesse. L'encadrement et l'accompagnement doivent alors être très

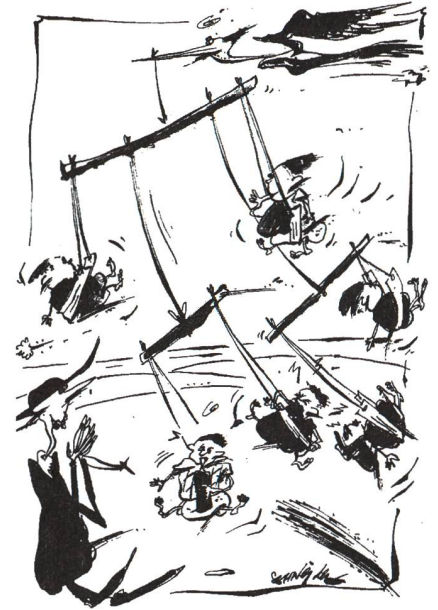
complets, car la future mère peut discuter son idée de se séparer de son enfant avec ceux qu'elle rencontre et son projet mûrit davantage en connaissance de cause. Elle garde alors parfois le contact avec l'assistant social pour avoir des nouvelles de l'enfant (sans savoir où il se trouve bien sûr!). Après deux ans, lorsque l'adoption légale est prononcée, la tutelle sur l'enfant est levée. La séparation devient alors plus effective et réelle, mais l'assistant social offre toujours la possibilité d'un dialogue et de maintenir un contact avec la mère, même s'il n'a plus de nouvelles de l'enfant (sur lequel les parents adoptifs ont l'autorité parentale).

Pour le «bien» de l'enfant

Ces contacts entre l'assistant social et la mère qui pense se séparer de son enfant paraissent aujourd'hui très importants pour l'avenir de l'enfant, même si leur destinée à tous deux va être différente. En effet, il n'y a rien de plus douloureux pour un être humain que de se dire: «j'ai été abandonné» ou encore: «je ne dois pas valoir grand-chose, pour avoir été abandonné».

L'assistant social est donc le seul intermédiaire qui pourra transmettre aux parents adoptifs les sentiments dans lesquels la mère a fait le cadeau à son enfant de le «donner» en adoption, pour le délivrer de la situation souvent confuse et difficile dans laquelle elle se trouvait elle-même au moment de la naissance.

Le Code civil suisse, à l'article 268b, prévoit le secret de l'adoption. Du point de vue formel, ce secret est bien gardé. A l'état civil, l'inscription de la naissance de l'enfant est recouverte d'une fiche qui fait mention d'une nouvelle filiation (adoptive) et non pas de l'adoption elle-même. Celui qui a adopté ne pourra donc jamais avoir accès à son origine par les voies officielles.



Connaître ses origines

En cette fin de siècle, où le développement personnel prend une grande importance, où l'on pense que pour pouvoir bien vivre, il faut se sentir bien dans sa peau, il importe de préparer au mieux l'avenir des futurs adoptés. Le seul garant en serait un esprit d'ouverture quant aux origines que la loi sur l'adoption de 1973 (rédigée il y a une génération) n'a pas prévu. Le rôle des assistants sociaux s'occupant d'adoption peut contribuer à faire entrer dans les mœurs cet esprit d'ouverture qui nous semble indispensable pour la réussite de ce processus délicat qu'est l'intégration complète d'un enfant dans une famille dont il n'est pas biologiquement issu.

Odile Langer-Dupraz

Cet enfant est le vôtre mais dites-lui qu'il ne l'est pas

L'une des tâches particulières des parents face à leur enfant adopté est de lui dévoiler son statut d'adoption. De la tendance à le garder secret, au conseil de révéler «la vérité» le plus tôt possible jusqu'à l'explication à donner à l'enfant choisi parmi d'autres, la tâche des parents adoptifs n'est jamais simple.

De la rupture de filiation avec ses parents biologiques à la création d'une filiation avec ses «nouveaux» parents, l'enfant adopté évoluera sa vie durant dans un réseau relationnel triangulaire.

S'il est aujourd'hui communément admis que l'enfant doit connaître son statut et ses origines, la révélation ne peut se concevoir en un seul et

unique moment. Elle s'inscrit dans un processus de vie. Ainsi, l'enfant de 4 ans, l'adolescent ou l'adulte ne se posera pas les mêmes questions, il ne questionnera pas son entourage de la même façon. Cette caractéristique de l'adopté de chercher périodiquement à savoir qui il est demande de la part des parents adoptifs une grande ouverture dans le dialogue.

Une révélation construite pierre par pierre

Même si l'enfant très jeune connaît son statut, c'est vers 5-6 ans, estime-t-on, qu'il va acquérir un contenu cognitif de la signification de sa filiation particulière. Son intérêt tout à fait commun pour la procréation et la naissance l'amènera à se demander pourquoi sa mère ne l'a pas porté. Pendant des années, l'enfant se construira, se donnera un sens à son adoption. Avec l'aide de sa famille qui fera (ou non) qu'une communication sur le sujet reste toujours possible. Une communication rendue d'autant plus difficile que les parents adoptifs ont à faire que l'enfant soit le leur mais tout en lui disant clairement que biologiquement il ne l'est pas.

Vers l'âge de 10 ans, et cela pour l'ensemble des enfants, intervient la pensée abstraite. Les interrogations se portent davantage sur le roman familial. Le jeune adopté cherche à connaître la biographie et la généalogie de ses parents adoptifs mais également de ses parents biologiques. La restitution qu'en feront les premiers sera cruciale pour l'enfant. Si la plupart des jeunes de cet âge utilisent cette période pour «s'inventer» d'autres parents que les leurs, l'enfant adopté ne peut utiliser le roman familial comme un jeu puisque, pour lui, il est réel. «Il a ainsi l'occasion de cliver en mauvais et bons éléments les images de deux couples de parents, attribuant les bons à un couple et les mauvais à l'autre¹.»

Une période clé: l'adolescence

Les préoccupations généalogiques se précipitent lors de l'adolescence. L'homme en général se considère lié par des cycles de vie à des générations antérieures et futures à travers la naissance et la mort. Chez les adolescents adoptés, ce sens d'identité se complique par le fait qu'une partie essentielle de son passé lui est inconnue. Cette rupture crée l'impression d'une possible rupture avec le futur et entraîne parfois des pertes d'estime de soi ou un sentiment de honte et de culpabilité.

Cette lutte pour un sens de l'identité se concrétise par le désir d'obtenir davantage d'informations concernant leurs parents biologiques. Des études² relèvent que les adoptions les plus «réussies» sont celles avec des parents appréciant pleinement d'être les vrais parents psychologiques. Se reconnaître un rôle différent du couple biologique c'est apprendre à se détacher émotionnellement de la curiosité de son enfant. Car «plus la communication concernant tous les aspects de l'adoption est ouverte, moins l'adolescent a besoin de recourir à des fantasmes excessifs ou des agissements dans une tentative de combler des lacunes de leur identité».

Du côté des parents adoptifs

Une révélation pas à pas n'implique pas une divulgation programmée de la part des parents adoptifs. Bien au contraire. Elle demande une grande confiance en l'enfant qui, de lui-même, posera les questions nécessaires afin d'obtenir les réponses qui lui sont indispensables.



Une communication de qualité implique un état d'esprit réceptif et affectueusement prêt à entendre les questions... toutes les questions. Au cours de ces dialogues, il n'est pas utile d'en dire plus qu'il n'en est demandé. S'il convient d'éviter de mettre des barrières, il ne faut pas non plus vouloir les sauter trop rapidement. L'enfant sait ce qu'il veut savoir; mais ils ne sait pas ce qu'il n'est pas encore capable d'entendre.

L'éducation de l'adopté, selon Soulé³, ne pose pas d'autres difficultés que celles de tout enfant. Il estime que la plupart des problèmes sont au niveau des parents. Ce sont les réponses offertes, leur contenu, leur aménagement, qui infléchiront dans un sens ou dans un autre le psychisme de l'enfant adopté. Ce sont elles qui donneront un sentiment de sécurité ou du contraire une inquiétude latente, inquiétude qui peut être le reflet de celle qu'il ressent chez ses parents psychologiques.

Culpabilité, quand tu me tiens...

L'immense responsabilité que représente ce «dialogue réussi» peut paraître bien lourde. Etre parents adoptifs, parents tout court, n'est pas toujours facile. Cette communication construite, à la fois vécue, pensée, et sentie tout au long de sa vie, est le lot de toute mère et de tout père. L'adoption est certes une situation d'éducation tout à fait particulière, mais bien d'autres sujets demandent de la part de chaque parent une communication de qualité: la mort, la violence, la sexualité. La tâche des parents adoptifs peut se complexifier par les sentiments d'insécurité que

ceux-ci ressentent dans leurs droits à l'égard de l'enfant. Culpabilisés de n'être qu'une «seconde» famille, ils ne se sentent plus totalement compétents en matière d'éducation. Car se donner le droit de dire «c'est mon enfant» c'est se donner le droit de se sentir parents à part entière.

La vérité est toujours la moins mauvaise solution

L'amour porté à un enfant fait craindre toutes les formes de traumatisme. La mère de ce jeune était une prostituée toxicomane, faut-il le lui dire? Le père de cette enfant est interné en asile psychiatrique, est-ce utile de le lui apprendre? Ce garçon a subi des sévices sexuels à l'âge de deux ans, comment lui en parler? Face à ces terribles questions, chacun reste seul. Seul à choisir quand et comment révéler. Ce qui reste certain est que de ne répondre, ou de répondre à détours, aux interrogations est le plus sûr moyen de limiter la communication future.

Un enfant sent toujours lorsqu'une réponse n'est pas juste. D'échanges falsifiés en non-dits, il risque de ne plus poser de questions. Etre vrai face à un enfant demande de chaque parent d'être d'une grande liberté avec lui-même. Ce n'est facile pour personne. Mais cela vaut la peine d'essayer. La vérité, tout au moins l'approche la plus fidèle de celle-ci, est toujours la moins mauvaise solution pour l'enfant.

Patricia Gilliéron

Ces trois textes ont déjà paru dans la Revue de L'Educateur en janvier 1991.

¹ Steck B, Aspects psychologiques de l'Adoption, Rev. Méd. Suisse romande, 107, 1987, p. 1028.

² Sorosky A.D., The Adoption Triangle, Anchor Press, 1978.

³ Soulé M., Launay C., Veil S., L'Adoption, Editions ESF, 1971. Soulé M., Noël J., L'Adoption. Traité de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, III, PUF, 1985.